

DECISION N° 2019-18
DELEGATION DE SIGNATURE SPECIALE

Le directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret n° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu les délibérations n° 13/005, 13/006 et 13/007 du conseil d'administration du 27 mars 2013 relatives au décret GBCP,

Vu la délibération n°15-015 du conseil d'administration du 23 juin 2015 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment l'article 17 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au directeur général,

Vu l'arrêté ministériel du 25 septembre 2018 portant nomination de M. Alain TOUBOL directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Donne par la présente, délégation à M. Pierre-Antoine GEORIS, Chargé de Projets au Pôle Conseil pour procéder à la signature de l'acte de « RENONCIATION A PROMESSE DE VENTE, PROMESSE DE CONSTITUTIONS DE SERVITUDES, DIVERSES CONDITIONS COMMERCIALES ET D'ENVIRONNEMENT ET CONSTATATION DE L'EXPIRATION D'UN DROIT DE PREFERENCE CONDITIONNEL » à la requête de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine et de la [REDACTED]

Lesdites reconciation et constatation sont consenties et acceptées sans indemnité de part et d'autre, et portent sur les parcelles cadastrées comme suit :

- Commune de TALANGE (57) :

Section	Numéro	Lieu-dit	Contenance
14	1	240 RUE DE METZ	00ha 08a 76ca
14	3	RUE DE METZ	00ha 12a 94ca
14	7/5	PORT DU CANAL	16ha 07a 73ca
14	8/5	PORT DU CANAL	00ha 36a 99ca

- Commune de MAIZIERES LES METZ (57) :

Section	Numéro	Lieu-dit	Contenance
B	1609/460	LA CHEVRETTE	06ha 37a 65ca
B	1618/225	FORGES ET ACIERIES	00ha 06a 42ca
B	1622/415	FORGES ET ACIERIES	03ha 37a 14ca

Le Directeur général

Alain TOUBOL



Fait en un exemplaire,

Pont à Mousson, le **27 MARS 2019**

PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR